



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Opération CAMPUS

ETAT D'AVANCEMENT



Historique

- ▶ L'appel à projet campus s'est déroulé entre février 2008 et février 2009.
- ▶ Les projets ont été élaborés par des consortiums d'établissement et validés par le comité d'évaluation en deux vagues :
 - Novembre 2008 pour Bordeaux, Grenoble, Lyon, Montpellier et Strasbourg
 - Février 2009 pour Aix-Marseille, Condorcet, Saclay et Toulouse
- ▶ Les sites campus de Lille et Lorraine, ainsi que les 5 campus prometteurs et les 4 campus innovants ont été invités en novembre 2008 à finaliser leurs projets.
- ▶ Les engagements de l'Etat (hors Paris) ont été annoncés par la ministre entre le 16 janvier (Lyon) et le 15 septembre 2009 (Lille).
- ▶ L'Etat a signé une convention avec chaque porteur de projets en juillet 2009 pour le financement des études grâce à un montant de 75 M€ réservé dans le cadre du plan de relance



Opération CAMPUS

Opération Campus: carte des dotations

-  **Campus retenu**
-  **Campus innovant**
-  **Campus prometteur**



- ▶ Après les annonces des dotations de chaque site, la première étape est d'achever l'élaboration du **cadre de référence de la cohérence globale du projet** (schéma directeur immobilier, schéma d'aménagement) : à ce jour, presque tous les campus ont conclu des contrats avec des prestataires privés pour élaborer ces schémas directeurs et ces schémas d'aménagement ; l'objectif est de les finaliser d'ici mi-2010.
- ▶ Dans le même temps, il faut **mettre en place l'ingénierie de projet** : une **convention d'ingénierie de projet** a été élaborée avec tous les acteurs pour définir les responsabilités du porteur de projet, régler ses rapports aux autres établissements, définir le dispositif de gestion du projet mis en place, et définir les moyens alloués par les signataires à l'ingénierie de projet. La Ministre signera les conventions avec 15 sites, et les autres suivront d'ici la fin du mois de mars.
- ▶ La troisième étape est d'aboutir à **une « convention de site »** qui formalise l'accord des acteurs rassemblés et définit les engagements de chacun, notamment celui des collectivités territoriales, afin de connaître le montant exact de leur participation. A Montpellier et à Dijon, les conventions de site ont été signées en décembre 2009. Celle de Toulouse a également été validée par les collectivités. Sur les autres sites, les collectivités ne se sont pas engagées fermement à ce stade.
- ▶ Les établissements pourront ensuite finaliser les études de leur projet, et notamment les schémas d'aménagement.

Avancement de l'Opération campus

Février 2008	Lancement de l'Opération Campus
Automne 2008	Sélection et validation des 12 projets campus
Février 2009	Remise des projets définitifs et sélection des 9 campus innovants et prometteurs
Juillet 2009	Début des études sur tous les sites avec une enveloppe de 71M€ réservée par l'Etat dans le cadre du Plan de relance
Septembre 2010	Fin des études de programmation et des schémas d'aménagement
Fin 2010	Début des travaux pour les premières opérations et lancement des appels d'offres pour les partenariats publics-privés
Fin 2011	Signature des contrats de partenariats publics-privés
2015	Livraison des travaux